

VOUS CHERCHEZ UN MÉDECIN ? LE VÔTRE N'EST PAS DISPONIBLE ?

La cabine de téléconsultation de Belley est là pour vous

Pour faciliter l'accès aux soins des habitants du territoire, le Département de l'Ain, la Communauté de communes Bugey Sud et la Préfecture mettent à votre disposition une cabine de téléconsultation. Ce dispositif médical est équipé d'instruments de mesure et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique, en lien avec un médecin téléconsultant.

Nouvelle adresse :

Maison France Services

170 avenue Paul Chastel

01300 Belley

www.teleconsultation.ain.fr

Comment ça marche



Prendre rendez-vous

- **Via le site internet : imedians.com**
Code d'activation à indiquer pour l'inscription sur le site : BEL149
- **Ou par téléphone : 01 70 81 49 46**
Coût d'un appel local – Appel non surtaxé
- **Consultations : Lundi : 10h-13h / Mardi : 14h-17h / Mercredi : 9h-12h et 14h-17h / Jeudi : 14h-17h / Vendredi : 11h-14h**
- **Ouvert à tous, quel que soit votre lieu d'habitation**
- **Âge minimum : 14 ans**, accompagné d'un représentant légal
- **Les rendez-vous ne peuvent pas être pris plus de 72 h à l'avance**

La Consult Station® est un Dispositif Médical de Classe IIa, produit réglementé qui porte à ce titre le marquage CE. Age minimum : 14 ans si accompagné d'un représentant légal. Lire attentivement la notice avant utilisation. Toutes les données de santé sont strictement confidentielles. Seul le patient y a accès ainsi que le médecin uniquement pendant la consultation.



Pendant la téléconsultation

- Sur place, un référent cabine vous accueille. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous et le médecin uniquement. Installé dans la cabine, vous introduisez votre carte vitale et votre code de rdv puis vous serez rejoint par le médecin téléconsultant.
- La cabine de téléconsultation est un dispositif médical équipé d'instruments et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guide dans la manipulation des instruments et échange avec vous afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, vous récupérez le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant votre ordonnance, imprimés directement dans la cabine.
- La consultation est intégralement prise en charge par l'Assurance Maladie (conformément à l'ordonnance n°2020-737 du 17 juin 2020).
- À chaque passage, la cabine est désinfectée par le référent, selon un protocole d'hygiène strict.



« La lutte contre la désertification médicale est un enjeu majeur. La cabine de téléconsultation permet de pallier le manque de médecins. Au total, 4 cabines ont été installées dans l'Ain et 2 autres ouvriront prochainement. En parallèle, le Département mène des actions fortes pour attirer les professionnels de santé dans l'Ain et faciliter leur installation. Un recrutement de médecins salariés est également en cours. Enfin, une 1^{re} année de médecine sera créée à Bourg-en-Bresse dès la rentrée 2022. »

Jean Deguerri

Président du Département de l'Ain



« La démographie médicale dans l'Ain s'est fortement dégradée ces dernières années, avec de réelles difficultés d'accès aux soins. Le territoire de Bugey-Sud n'est pas épargné. La cabine de téléconsultation permet ainsi aux habitants qui n'ont pas de médecin traitant ou qui peinent à obtenir un rendez-vous rapidement, de bénéficier d'une consultation médicale. »

Martine Tabouret

Vice-présidente du Département de l'Ain

déléguée à la démographie médicale et à l'autonomie



« L'accès aux soins, pour tous et partout, est une préoccupation majeure pour la Communauté de communes Bugey Sud. C'est pourquoi, nous avons souhaité nous associer à l'initiative du Département de l'Ain pour offrir aux habitants du territoire un nouveau service innovant. »

Pauline Godet

Présidente de la Communauté de communes Bugey Sud